



## Procès Verbal des délibérations du Conseil communautaire Lundi 19 novembre 2012

L'an deux mille douze le dix neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieux de Béarn se sont réunis au Mieux sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

**Etaient présents** : M. Didier LARRIEU MM Michel BERDUCQ Alain DULOUT (Arbus), Mme Eline GOSSET MM. Gérard AUGÉ Jean-Marc DENAX. Jean-Marc SOUBIROU (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Philippe BOILLOT (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI Alain COMTE (Aussevielle), M. Philippe FAURE M. Jean Bernard AUGÉ (Beyrie en Béarn), MM. Guy WEBER Jean Christophe RENAULT (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) Mme Marie-Germaine MORA M. Jacques LALANNE (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin) M. Henri DESCAMPS (Momas), Mme Josette POSE et Jean BELLOCQ (Poey de Lescar), MM Jean Jacques MAURO Jean MOURLANE (Saint Faust), Mme Joëlle BORELLO M. Vincent LALANNE (Siros), MM. Paul LESTERLOU. Lucien TIRCAZES Eric LARROZE (Uzein).

**Absents excusés** : MM. Hervé MERIOT Gilles TESSON (Denguin) M. Jean ROCA qui a donné pouvoir à Mme POSE Josette. M. Pierre SIVADON qui a donné pouvoir à M. BELLOCQ Jean (Poey de Lescar)

**Membres présents** : 32

**Assistaient à la réunion** : Mme LO-PICCOLO (Bougarber) Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas) M. CORTI Ange (Siros)

**Secrétaire de séance** : M. Eric LARROZE

Affiché et publié le 20 novembre 2012

### Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté en date du 08/10/2012

Le procès verbal du Conseil de Communauté en date du 08/10/2012 est adopté à l'unanimité.

### Aménagement et Habitat

#### – Lancement du service de Transport à la demande

Monsieur Lesterlou et Monsieur Baradat rappellent que par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2012, il a été décidé de mettre en place un service de transport à la demande sur le Mieux de Béarn. Sur la base du travail réalisé par une stagiaire de l'UPPA, permettant de définir le besoin, une étude complémentaire a été confiée au cabinet Olivier Darmon Consultants, qui a présenté les principaux résultats le 25 octobre devant le bureau et la commission aménagement de l'espace. La présentation projetée à l'occasion de cette réunion a été adressée aux élus par mail.

2012-D-101bis

4 rue Principale 64230 POEY DE LESCAR ☎ 05.59.68.79.80 Fax 05.59.68.62.85 E-mail

[miey@mieydebearn.fr](mailto:miey@mieydebearn.fr) [www.mieydebearn.fr](http://www.mieydebearn.fr)

Arbus \* Artiguelouve \* Aubertin \* Aussevielle \* Beyrie en Béarn \* Bougarber \* Caubios-Loos \*  
Denguin \* Laroin \* Momas \* Poey-Lescar \* Saint-Faust \* Siros \* Uzein

Messieurs Bernadieu et Lesterlou précisent que :

- Il est proposé de confier la gestion du service à un transporteur privé par un marché public plutôt que de l'assurer en régie.
- Il est également proposé de faire l'achat d'un bus qui serait mis à disposition du transporteur assurant le service afin de diminuer les coûts globaux de fonctionnement
- l'estimation financière provisoire est basée sur les hypothèses fortes d'estimation réalisées par le cabinet d'étude.

Au vu des éléments reçus du cabinet ODC, le budget prévisionnel du service de transport à la demande pourrait s'établir ainsi, en année 1 :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Achat du bus	35 000	Subvention CG pour achat du bus	30 000
Coût de la prestation	31 125	Subvention CG pour participation au déficit d'exploitation	11 483
Communication	7 000	Subvention CG pour communication	3 500
Etude préalable ODC	8 419	Subvention CG pour étude préalable	8 197
Etude de définition du besoin (mission de stage)	1 828	Vente réelle de billets	3 380
		Reste à charge CCMB	26 811
	<b>83 371</b>		<b>83 371</b>

Les hypothèses en année 2 sont d'environ 34 000 €, globalement conformes à ce qui avait été prévu dans le cadre de l'étude financière. Ce calcul prend en compte la suppression des lignes budgétaires « achat du bus », « étude préalable » « communication » et « étude de définition ».

Monsieur Soudar explique qu'il avait demandé à ce que l'on se renseigne auprès du Conseil Général pour connaître les conclusions tirées par les autres territoires qui ont déposé des demandes de financement. Monsieur Bernadieu répond qu'en réalité, il y a peu de projet aussi avancé. Il semble que la situation de la Communauté de communes du Pays de Nay soit la plus proche du Miey de Béarn.

Monsieur Denax s'inquiète de l'éventuel départ de 3 communes et de la possibilité effective de se désengager de l'opération si cela était nécessaire.

Monsieur Baradat répond qu'il est proposé un marché d'un an renouvelable sur 3 ans au total. Il sera donc tout à fait possible de l'interrompre au besoin dès le terme de la première année.

Monsieur Boillot demande dans le cas où le service cesse s'il est possible de revendre le bus. Monsieur Baradat lui confirme.

Monsieur Soubirou demande confirmation sur l'équilibre entre coûts et recettes provenant des usagers.

Monsieur Baradat confirme que la part des recettes usagers ne suffit pas à l'équilibre du service. Toutefois, il est important d'avoir à l'esprit que la part de ces recettes doit représenter au moins 15% du financement total pour bénéficier du soutien maximal du Conseil général.

Monsieur Boillot demande quel est le nombre de personnes enquêtées dans l'étude préalable. Monsieur Bernadieu répond qu'on a reçu 128 réponses.

Pour monsieur Denax ce résultat doit inviter à la prudence.

Le Conseil Communautaire décide à la majorité, avec 9 abstentions, et 2 voix contre:

- D'Autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général, Autorité Organisatrice des Transports de rang 1 la délégation en Autorité Organisatrice des Transports de rang 2 pour la CC du Miey de Béarn
- De préciser que cette délégation devra prévoir la possibilité pour le bus de circuler sur les territoires limitrophes du Miey de Béarn
- De mettre en place un service de transport à la demande en 2013
- De recourir à un prestataire via marché public en procédure adaptée
- De déposer un dossier de demande de subvention au CG à partir du budget prévisionnel ci-dessus
- De lancer une consultation en vue de procéder à l'acquisition d'un bus
- De permettre à tous les publics du territoire d'accéder au service de transport à la demande

## Economie, agriculture

### – **Marché de construction du bâtiment d'entreprises : choix des entreprises**

Monsieur Lalanne indique qu'un marché de travaux a été lancé selon une procédure adaptée en vue de la construction d'un bâtiment industriel sur la ZA du Lagoué à Poey de Lescar. Ce bâtiment comportera des modules (atelier + bureau) destinés à être loués à des entreprises et environ 150 m<sup>2</sup> seront conservés par la Communauté de communes du Miey de Béarn pour servir de dépôt intercommunal et de local archives.

2012-D-102

10 lots ont été déterminés dans le cadre de la consultation. La commission d'examen des offres s'est réunie le lundi 5 novembre pour la séance d'ouverture des plis : 43 plis représentant 46 offres ont été reçus. 4 plis parvenus hors délais ont été retournés non ouverts aux expéditeurs. La commission s'est de nouveau réunie le lundi 19 novembre pour l'examen des offres.

La commission d'examen des offres s'est réunie le lundi 19 novembre en compagnie de M. DE VERBIZIER, maître d'œuvre de l'opération.

Suite à l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre, la commission chargée de l'examen propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise proposée	Montant en € HT	Montant en € TTC	Estimatif en € HT
Gros œuvre - Carrelage	BERNADET	86 900	103932,40	122 410
Charpente métallique - Bardage - Serrurerie	BARTHE	153 958,40	184134,25	157 550
Etanchéité	SMAC	40 237,51	48124,06	48 300
Menuiseries extérieures aluminium - Menuiseries intérieures bois	MIROITERIE DU GAVE	19 474	23290,90	47 304
Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds	SAMISOL	11 699,23	13992,28	9 130
Plomberie - Sanitaire	BRAGA	5 180,88	6196,33	7 810
Electricité - Chauffage électrique - VMC	SIBELEC	28 728	34358,69	28 300
Peinture	NAYA	7090,12	8479,78	8 980
Sols souples	PAU SOLS SOUPLES	4 219,30	5046,28	6 640
<b>TOTAL</b>		<b>357 487,44</b>	<b>427 554,98</b>	<b>436 424</b>

Ces entreprises sont proposées sur la base des critères de sélection retenus pour ce marché : 60% pour le prix et 40% pour le mémoire technique

Ce tableau ne tient pas compte du lot VRD, estimé à 20 000 € HT, ce qui porterait le marché à 377 487.44 € HT soit 453 434.98 € TTC, auxquels il faut rajouter les honoraires et taxes divers, pour environ 60 000 €. Pour mémoire, 540 000 € ont été inscrits au budget pour cette opération.

Il est précisé qu'il faudra à terme se prononcer sur les variantes.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que les 3 offres reçues pour le lot 10 VRD ont été déclarées inacceptables, excédant de façon substantielle (entre 37 196.78 € HT et 58524.61 € HT) les crédits budgétaires prévus pour ce lot. L'attribution dudit lot ne peut donc être effectuée en raison de son caractère infructueux.

Monsieur le Président précise qu'il convient de relancer une consultation en procédure adaptée inspirée de l'article 35 I 1° du Code des marchés publics. Il rappelle que le montant estimé du lot 10 s'élève à 20 000 € HT, soit un montant supérieur à celui de sa délégation générale précitée.

En application de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Communautés de Communes, le Conseil Communautaire peut charger le Président de souscrire des marchés pour une opération déterminée par délibération prise avant l'engagement de la procédure de passation de ces marchés. Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure le marché nécessaire à la réalisation de l'opération.

Après délibération le Conseil :

- Autorise le Président à conclure les marchés des 9 premiers lots tels que décrits dans le tableau

- Autorise le Président à relancer la procédure pour le lot VRD et à conclure le marché après avis de la commission chargée de l'examen des offres.

### Culture, sport

#### - Subvention Touskiflot

Madame Gosset rappelle que comme chaque année, la Communauté de Communes a été sollicitée par l'organisation de l'action « Touskiflot » qui a eu lieu en septembre dernier. Cela fait de nombreuses années que le Miey soutient cette manifestation dont l'arrivée a lieu sur la commune de Larois.

2012-D-103

Le montant de l'aide souhaitée est de 150 €. Il était prévu dans le budget 2012 de la commission « culture sport communication ».

Après délibération le Conseil de Communauté :

- DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à Léo Lagrange

### Services aux personnes

#### - Subvention 2012 pour l'ADMR

Monsieur Baradat explique que l'ADMR reçoit chaque année un soutien de la part de la communauté de communes pour l'ensemble de ses activités de service à domicile. Ce soutien a été prévu au titre du budget 2012 à hauteur de 6000 €.

2012-D-104

Il est proposé au Conseil communautaire d'accorder cette subvention.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'ADMR.

### Finances et Administration

#### - Décisions modificatives

Monsieur Baradat présente les décisions modificatives suivantes.

2012-D-105

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
66112	Rattachement des ICNE	+3100
61522	Travaux accessibilité	-3100
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

<b>DEPENSES</b>		
64131	Dépenses de personnel	+4000
61523	Curage	-4000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

<b>DEPENSES</b>		
73923	Reversement sur FNGIR	+1705
<b>RECETTES</b>		
73111	Taxes foncières et d'habitation	+1705
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Monsieur Lalanne demande s'il n'y a pas une erreur sur la DM concernant le reversement FNGIR. Monsieur Baradat répond que non car c'est bien parce que l'on a perçu un surplus de recette foncière et d'habitation, qu'il est demandé une contribution plus forte au titre du FNGIR pour en neutraliser les effets.

– **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
2313	Remplacement chauffage + climatisation	+10000
20422	Subventions projets sociaux privés	-10000
<b>RECETTES</b>		
1068	Affectation du résultat - Habitat	-10000
1068	Affectation du résultat - Bâtiments	+10000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

– **Point sur les marchés passés dans le cadre de la délégation au Président ou au bureau**

Conformément à l'article 5211-10 du CGCT, et en vertu des compétences déléguées, Monsieur Baradat rend compte succinctement, de la signature d'un marché avec la société CFM pour la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur sur le bâtiment de la crèche et du Ram de Poey de Lescar en remplacement de la pompe actuelle hors service pour un montant de 14 467 € HT, soit 17 302,53 € TTC.

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération.

**Personnel**

– **Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité (secrétariat RAM)**

Monsieur Baradat explique qu'après son congé maternité, Christelle MARIE-ANNE, animatrice, a décidé de reprendre ses fonctions à temps partiel à hauteur de 80% de son temps complet. Elle ne pourra plus assurer la totalité des tâches

administratives et le suivi des dossiers comme auparavant. Il apparaît alors nécessaire de recruter une personne pour compléter ce temps de travail. La personne sera recrutée sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (7 heures/semaine). L'agent serait rémunéré sur la base de l'indice brut 297 majoré 308 proratisé à hauteur de son temps de travail.

2012-D-106

Après délibération le Conseil Communautaire :

- DECIDE à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet de 7 heures/semaine à compter du 01/12/2012.

### Questions diverses

#### – Point sur les mouvements de personnels

Pour information, Monsieur Baradat fait un point sur les mouvements de personnels sont à noter dans les services de la Communauté de communes :

- Au sein des services techniques, Damien Jungas a rejoint depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, les services techniques de la commune de Poey de Lescar. Il a été remplacé par Clément Caussou, 21 ans, domicilié à Artiguelouve.
- Au sein du service aménagement et développement économique, Marie Theil, animatrice économique a souhaité quitter son poste au terme de son contrat qui prendra fin au 31 décembre 2012. Il subsiste des incertitudes sur l'issue de la démarche OUC sur laquelle repose une partie du poste. Une partie de ses missions sera reprise par Emmanuel Bernadieu notamment sur le soutien à l'association Entreprendre au Miey, le suivi de la signalétique commerciale, la poursuite des actions agricoles et circuits courts.
- Comme indiqué dans l'analyse prospective financière menée au printemps, il est proposé à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 de modifier le poste de Catherine Sassus Bourda, actuelle directrice de la crèche de la Ninoère. Elle consacrera désormais un mi-temps à la coordination des crèches, notamment sur des questions techniques liées à la prévention, santé, la supervision de la cantine des crèches, la gestion prévisionnelle des emplois et la formation du personnel, la préparation des propositions pour les entrées en crèche.

Egalement, Anne Maudire quittera ses fonctions en février ou mars 2013 pour rejoindre les services de la PMI du Conseil Général.

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération.

– **Désignation des membres au comité de pilotage étude sur le Luy**

Monsieur Baradat rappelle que le suivi de l'étude sur le Luy sera assuré par un comité de pilotage. Il précise que pour autant la Communauté de communes n'a pas vraiment vocation à suivre ces démarches. Les maires des Communes d'Uzein, Caubios Loos et Momas se réuniront pour désigner les membres du Comité de pilotage.

– **Avis du conseil communautaire sur l'intention des communes de Denguin, Aussevielle et Bougarber de rejoindre la Communauté de communes de Lacq.**

Monsieur Baradat explique qu'il a été reçu par le Préfet pour discuter de la demande de 3 communes membres de la Communauté de communes de rejoindre la Communauté de communes de Lacq. Le Préfet a exprimé le vœu de connaître la position des autres communes sur cette demande. Il rappelle qu'il n'y a aucune menace qui pèse sur la Communauté de communes puisque les conclusions des travaux sur la réforme territoriale n'exigeaient rien du Mieux de Béarn en prônant le statut quo. Il ajoute également qu'il y a des actions en cours importantes qui engagent toutes les communes notamment en matière de déchets. Enfin de nouvelles compétences ont été prises dernièrement et il faudra les mettre en œuvre.

Monsieur Larrieu ne voit pas comment se prononcer sans une étude financière pour déterminer les impacts d'un départ de ces trois communes.

Monsieur Soudar souhaite connaître un peu plus clairement quelles sont les communes qui veulent rester et d'avoir confirmation pour celles qui veulent partir.

Madame Borello déplore ce choix anticipé des 3 communes. Mais elle pense nécessaire de mener une réflexion sur les compétences pour avancer avec l'Agglomération. Il ne faut plus perdre de temps et se fixer un calendrier de travail avec cette Communauté d'Agglomération.

Monsieur Baradat indique que ce cadre à déjà été fixé mais à une autre échelle, à travers le projet de pôle métropolitain. Il était prévu de travailler sur de grands axes communs, notamment l'aéroport, le tourisme. Or il semble que cela n'ait pas avancé depuis.

Monsieur Boillot indique que la position des 3 communes remet en cause l'échéance de 2017-2018.

Monsieur Layre explique que les habitants de sa commune se sentent appartenir au bassin de vie du Luy de Béarn. Pour autant, lors de la réforme territoriale, son équipe municipale ne s'est pas prononcé sur cette option pour rester solidaire de la Communauté et poursuivre ensemble les projets. Il faut conserver cette unité et il paraît nécessaire de réaliser le plus possible de ces projets avant les prochaines échéances qui inquiètent.



Monsieur Denax pense qu'il faut déterminer ce qui se passerait du point de vue du personnel et au niveau financier s'il y avait un départ des 3 communes. Il faut essayer d'y voir un peu plus clair. Cela paraît nécessaire avant les prochaines échéances électorales.

Monsieur Baradat répond que la Communauté de communes a déjà mené une étude financière qui lui permet de se projeter sur le futur tout en gardant son intégrité. Il invite à la prudence sur une nouvelle étude financière tant que le Préfet ne s'est pas prononcé.

Madame Pose s'étonne que l'on veuille remettre en cause une position qui a été prise par une majorité lors de la réforme territoriale. La Communauté de communes s'est exprimée contre les premières propositions du schéma. Dès lors, il fallait attendre l'échéance de 2017-2018 et d'abord sereinement cette question à ce moment là. On peut craindre par cette démarche des 3 communes que cela précipite les choses et n'entraîne la dislocation de la Communauté de communes.

Monsieur Soudar pense que si cela arrive il faut au moins que les 11 communes restantes partent ensemble vers la même destination.

Monsieur Lesterlou rappelle que sa commune a joué la complète solidarité du point de vue de la taxe professionnelle unique. Elle aurait pu faire d'autres choix et conserver ses richesses. Aujourd'hui, il est défavorable à un tel départ. Il demande à ce que les communes restent toutes ensemble jusqu'en 2018 pour que tous les projets soient menés à bien.

Mme Borello regrette l'absence complète d'anticipation. Il faut pouvoir expliquer aux habitants le choix de 2014 ou 2018. On est dans l'impossibilité de se projeter sur cette réforme sans une étude, d'autant que la Communauté de communes n'a pas été du tout associée à celle menée par les 3 autres communes.

Monsieur Lesterlou ne comprend pas pourquoi il y aurait des explications à donner à la population sur une échéance 2014 ni sur la pertinence. Les habitants du territoire savent où vont principalement travailler les habitants de ces trois communes.

Monsieur Denax n'est pas d'accord sur ce point.

Monsieur Weber explique que sa commune s'est déjà exprimée sur son vœu de partir pour la Communauté de communes de Lacq. Les choses ont été entreprises dans l'ordre. Le conseil municipal a examiné les questions soulevées par l'étude menée du point de vue de la gouvernance, des actions, des compétences, des aspects financiers. Des rencontres ont eu lieu ensuite avec le Préfet, avec la Présidente de la Communauté d'Agglomération et de la Communauté de communes de Lacq. Ensuite, le conseil municipal a délibéré pour demander au Préfet d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur Lalanne précise que pour sa commune, l'intention de partir à Lacq avait déjà été exprimée. Cela fait un an qu'elle y réfléchit. Aujourd'hui, le Conseil municipal a délibéré pour son rattachement à la Communauté de communes de Lacq.

Monsieur Locatelli indique également que son Conseil municipal s'est également prononcé pour rejoindre la Communauté de communes de Lacq et trouve sont intérêt à ce que cela se fasse au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur Larrieu estime nécessaire de réaliser une étude pour évaluer les impacts d'une telle décision.

Mme Gosset est très gênée d'avoir à se prononcer. Comment empêcher les communes de partir sans éléments ?

Monsieur Soubirou souhaite un vote à bulletin secret.

Monsieur Baradat demande s'il y a des membres qui ne souhaitent pas voter. 12 se manifestent.

Monsieur Baradat retire le sujet de l'ordre du jour.

- **Désignation des élus pour participer aux séminaires organisés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT**

Monsieur Baradat expose que dans le cadre du SCOT, le Syndicat Mixte du Grand Pau (SMGP) prévoit d'organiser des séminaires thématiques pendant la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT. Il convient de désigner des élus pour participer à ces travaux, parmi les élus membres (titulaires ou suppléants) du SMGP.

Au final, il est proposé la répartition suivante dans ces séminaires thématiques :

<b>Elus</b>	<b>Thématiques</b>
J. BORELLO, D. LARRIEU, P. LESTERLOU, J.POSE, J.M DENAX, L. TIRCAZES	Habitat, mobilité, mixité fonctionnelle et mixité sociale
E. GOSSET, E. LARROZE, L. TIRCAZES, B.LAYRE	Economie, équipements, services, commerce
E. LARROZE, J. ROCA, B. SOUDAR	Environnement, agriculture

D'autres élus membres du SMGP peuvent s'ils le souhaitent se positionner pour participer à ces séminaires.

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

